

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 Décembre 2018

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, LAPALUD, MANGUELIN, BLANC, JANICHON, MICHAUD, PESTELLE Mesdames ROGNARD, DECHAIX

Excusés : Pierre MILLET, Delphine GUDET, Nathalie DECHAVANNE, Valérie CHAMBAUD

Secrétaire de séance : Francis PESTELLE

1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Compte rendu du 5 Novembre est approuvé à l'unanimité.

Eliane Rognard fait remarquer que Pascal Manguelin est indiqué présent alors que ce dernier était absent. La correction sera apportée.

2) DIA

Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur les ventes ci-dessous :

- Vente du lot N°3 d'un terrain bâti cadastré A 462, d'une superficie de 135,08 m², pour un montant de 180.000,00 euros.
- Vente d'un terrain bâti cadastré B 2 et B 665, d'une superficie totale de 268 m², pour un montant de 150.000,00 euros.
- Vente d'un terrain bâti cadastré A 496 et A775, d'une superficie totale de 887 m², pour un montant de 185.000,00 euros.

3) PLU

Dominique D'ALMEIDA rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2020 la publication du PLU devra être réalisée impérativement sur le site intitulé « Géoportail de l'urbanisme (GPU) », portail national créé conformément aux termes de l'article L.133-1 du code de l'urbanisme. A défaut, le PLU ne pourra être opposé aux tiers, en application des termes de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Au-delà de l'aspect réglementaire, la publication du PLU sur le GPU offre à chacun des utilisateurs potentiels (grand public, professionnels de l'urbanisme, élus, agents des services instructeurs) des avantages évidents d'accessibilité, de fiabilité des informations, d'économie budgétaire.

Concernant le PLU de Marlieux, il est à ce jour téléchargé sur le GPU mais pas encore publié et visible. Il revient à la commune de vérifier l'exactitude du plan de zonage ainsi que les pièces écrites accessibles. Les remarques soulevées par Dominique et complétées par Mme Dally-Martin seront transmises au SIEA chargé du téléchargement.

Dominique met en avant la difficulté de l'exercice du fait que les trames et les couleurs utilisées pour le plan de zonage du PLU ne sont pas identiques à celles utilisées dans le GPU ce qui rend la relecture complexe et délicate. Par ailleurs, certaines données ne sont visibles qu'en zoomant sur la parcelle.

Une fois le contrôle terminé, il reviendra à la commune de publier son PLU sur le GPU.

4) TRAVAUX STATION EPURATION

Monsieur Grandjean rappelle qu'un appel d'offres a été lancé pour la réhabilitation de la Station d'Épuration. Deux entreprises ont répondu à l'annonce de l'appel d'offres.

Actuellement la commune bénéficie de 84 375,00 euros de subvention par le département, et toujours en attente de réponse pour la subvention demandée à l'agence de l'eau.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer l'acte d'engagement de l'entreprise qui sera retenue par le cabinet Artélia et par l'Agence d'Ingénierie.

Il rappelle également qu'un dossier « Loi sur L'Eau » devra être renvoyé à la Direction Départementale des Territoires pour étude et avis avant la fin de l'année. A l'unanimité, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer ce dossier.

Le Maire espère pouvoir démarrer les travaux en février 2019 avec un impératif d'épandage en septembre prochain.

Quant aux travaux « Rue de la Laiterie », ils seront programmés en 2019.

5) TRAVAUX PARKING –CRECHE-ANTENNE

Michel ALBERTI rappelle que les travaux du parking de la gare ont débuté le 16/07/2018 et devraient se terminer fin décembre. Il reste à ce jour à :

- Installer la signalisation routière
- Planter les 7 arbres (poiriers de chine) : semaine 51
- Réaliser le traçage au sol : prévu fin mars
- Installer l'éclairage public

Concernant la circulation, la rue de l'Etang sera à sens unique à partir de la crèche (sens crèche-salle polyvalente). Les véhicules garés sur le parking de la salle polyvalente ressortiront par le parking de la Gare. L'ensemble du parking de la gare sera classé en « zone de rencontre » avec une vitesse limitée à 20km/h.

Un stop sera installé au bout de l'avenue de la Gare.

Concernant les toilettes publiques : le carrelage et la façade sont en cours de réalisation. Il reste quelques finitions à terminer.

Quant à la crèche de la Communauté de Communes de la Dombes, sa construction a pris beaucoup de retard compte tenu de problèmes d'humidité et d'étanchéité. Une expertise est en cours.

Pierre MICHAUD demande à ce qu'un chemin piéton soit réalisé entre le parking de l'église et le parking de la gare, ce serait très utile pour les écoles.

Le Maire informe que la Commune n'est pas propriétaire du chemin mais qu'elle a juste une servitude de passage. Néanmoins, le Maire propose de mettre du remblai de gravier ou de cailloux si les propriétaires donnent leur accord.

Patrick Janichon fait remarquer que la logette du parking vers le city stade est à protéger.

Le Maire rappelle que les travaux de l'antenne vont démarrer en février prochain. Un permis modificatif a été autorisé. Il fera une demande de vérification des ondes avant et après l'installation des antennes pour éviter toute polémique.

6) ECOLE

PROJET -ECOLE NUMERIQUE INNOVANTE RURALE-

Joël FAGNI, 2^{ème} adjoint prend la parole et rappelle l'origine du projet. L'année dernière, lors du Conseil d'Ecole du mois d'octobre il avait été évoqué le fait de renouveler le matériel informatique de l'école qui n'avait pas été changé depuis 2009. L'Education Nationale a mis en place un plan numérique avec la possibilité d'obtenir des subventions intéressantes, pour 1 euro dépensé 1 euro subventionné avec un plafond de 7.000,00 euros de subvention. Un dossier Informatique a été déposé à l'Inspection Académique fin Novembre. Ce Dossier informatique se compose de :

- un axe classe mobile avec 16 tablettes tactiles
- un axe renouvellement des ordinateurs de l'école avec 8 PC portables

- un axe VPI (Vidéoprojecteur interactif) avec 1VPI
- Des robots programmables

Le coût total de ce projet se monte à 16 250.20 euros

Subvention déduite des 7.000,00 euros, le projet se répartira de la manière suivante :

- | | |
|---------------------------------|----------------|
| • Pour Marlieux | 5896,08 euros. |
| • Pour la Chapelle du Chatelard | 2 326,43 euros |
| • Pour Saint Germain sur Renom | 1027.70 euros |

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce projet qui sera inscrit au budget primitif 2019 de la Commune. Les deux autres communes partenaires ont été prévenues.

Le Maire informe également que la poste va équiper l'agence postale d'un ordinateur qui sera mis à disposition du public.

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POLE ENFANCE

Joël FAGNI rappelle qu'une subvention de 36.000,00 euros a été versée à Pôle Enfance. Du fait du retour à 4 jours l'association se trouve en difficulté financière malgré une augmentation du tarif de la cantine. Le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 11.792,00 euros est nécessaire pour l'équilibre financier de l'association. Ce montant sera imputé sur le budget 2018 à l'article 6574.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote cette subvention complémentaire.

Conformément à la convention signée avec Pôle Enfance et les Communes de Saint Germain sur Renom et de La Chapelle du Chatelard, cette subvention sera répartie entre les 3 communes au prorata du nombre d'enfants inscrits à Pôle Enfance.

Afin de bénéficier de subventions pour les activités périscolaires, Joël Fagni informe qu'un nouveau PEDT avec le plan Mercredi a été envoyé à l'inspection Académique, ceci permettra de bénéficier de la dérogation sur l'encadrement des enfants et d'obtenir l'aide de la CAF.

7) Programmation des Travaux 2019-2020

Une demande de subvention doit être envoyée au plus tard le 31 décembre au Conseil Départemental pour des travaux envisagés en 2020.

Michel ALBERTI propose la réfection de la toiture de la salle des fêtes ainsi que le changement de fenêtre et réfection de la façade de la gendarmerie.

D'autres propositions sont suggérées.

-Logiciel Cimetière

-Projet d'un préau sur terrasse pour la salle polyvalente

8) Chemin Crinier

Les travaux du chemin crinier seront inscrits au budget 2019 pour un montant d'environ 54 000,00 euros.

La commune ayant adhéré au groupement de commande Voirie de la Communauté de Communes de la Dombes, les travaux seront effectués par l'entreprise COLAS.

9) DELEGUES SYNDICAT D'EAU POTABLE BRESSE DOMBES SAONE

A l'unanimité le Conseil Municipal désigne :

Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire Délégué Titulaire

Monsieur Stéphane LAPALUD 3^{ème} Adjoint Délégué Suppléant.

10) Communauté de Communes de la Dombes - Création d'un Service Commun SPORT et MUSIQUE

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote l'adhésion au service commun de la Communauté de Communes de la Dombes.

11) Comptes rendus de réunions

-Eliane ROGNARD fait un résumé de la réunion du Syndicat de Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône 40 délégués au lieu 25 délégués qui regroupent 5 Communautés de Communes

Il y a principalement une modification du règlement intérieur concernant les modalités de vote des délégués suppléants. A partir de 2019, les délégués suppléants ne seront plus attribués à un titulaire.

-Colette DECHAIX informe que Hervé CHAVATTE, Président, Marie Hélène PIEGAY trésorière, Norbert PONTIUS Secrétaire de l'Association « Les jardins Familiaux » quitteront l'association en septembre 2019
On peut noter 4 départs et 1 arrivé en 2018

-Le Maire fait un exposé rapide sur la réunion concernant le Contrat Dombes Saône porté par 3 Communautés de Communes.

4 axes :

- Filière Piscicole et Agricole
- Développement économique
- Bio diversité environnement
- Tourisme

Le parc aux oiseaux bénéficiera de la moitié de la dotation financière de l'axe tourisme du Contrat Dombes Saône soit 4,4 Millions d'euros et plus que la totalité de l'axe 3 dédié à l'environnement (4 Millions). Il s'interroge sur l'importance de cette dotation.

Syndicat de la Veyle

Pascal Manguelin a participé à une réunion du Syndicat de la Veyle pour mettre en place la programmation du curage des fossés.

12) Questions Diverses

Le Maire informe que nous devons, en raison de leur dangerosité, changer les deux gazinières celle de la cantine et celle de la salle des fêtes (des devis sont en cours).

L'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) demande à ce qu'un cahier de doléances soit mis à la disposition du public. A l'unanimité, le conseil n'y est pas favorable.

Le Maire demandera des explications complémentaires au Président du Club de l'Age d'OR sur sa demande écrite concernant la Salle des fêtes.

Le repas du CCAS s'est très bien passé malgré une baisse des inscrits. La distribution des colis aura lieu le 22 décembre.

Les vœux de la municipalité auront lieu le Dimanche 6 janvier à 10 heures, le Maire proposera aux associations de présenter leur activité avec une diapositive.

Prochain Conseil Municipal le Lundi 21 Janvier 2019

La séance est close à 22h45